

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif 2002 de l'Ecole de Musique à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

Investissement :

Dépenses :	290,00 euros
Recettes :	0,00 euros

Déficit d'investissement :	- 290,00 euros
----------------------------	----------------

Fonctionnement :

Dépenses :	32 906,10 euros
Recettes :	39 987,10 euros

Excédent de fonctionnement :	+7 081,00 euros
------------------------------	-----------------

Il précise à l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a été consulté pour avis, en date du 27 mai 2003.

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 24 voix pour et 3 abstentions (groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le compte administratif 2002 de l'Ecole de Musique et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.